

PROJET - COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, se réunit, sous la présidence de Sandrine FILS, Maire.

Convocations individuelles : le 7 décembre 2022 - Affichage le même jour

PRÉSENTS : Mesdames Sandrine FILS, Sandrine CHALINE, MESTRE Valérie, Messieurs SPIEGEL Jean-François, Jean-Michel MAHIEUX, Serge MESTRE, Alain DUTHEIL,

Absents excusés : Catherine ARTAUD, Christelle ROCHER, DAUDIER Pascal

Gaël GRANGER a donné sa démission le 30 août 2022

Sandrine CHALINE est nommée secrétaire de séance.

i) **Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal 9 novembre 2022**

Le compte-rendu de conseil municipal du 9 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité

ii) **Urbanisme**

- DP 045 111 22 N0008 – AD 370 – 1 030 m² - EDF ENR – 26 Route de Chilleurs – installation générateur photovoltaïque
- CUa 045 111 22 N0013 – AM 475 – 1 045 m² - Me Chaumette – 17 Petite Rue
- CUa 045 111 22 N0014 – AD 199 – 1 017 m² - Me RESNEAU LAMBERT – 14 Les Gastils
- CUb 045 111 22 N0015 – AL 259 – 9 028 m² - SCI LA CHOUETTE – Route de Chambon – vente terrain
- CUb 045 111 22 N0016 – AM 412 et 413 - 852 m² - 51 Petite Rue
- DP 045 111 22 N0009 – AL 158 et 157 – 2 000 m² - 4 La Mottte – Installation panneaux photovoltaïques
- CUa 045 111 22 N0017 – AM 239 – 1 452 m² - 3 Place du Bourg

- DP 045 111 22 N0010 – AM 302- 1 418 m² - 39 Rte de Mareau - Installation panneaux photovoltaïques
- CUa 045 111 22 N0018 – AL 108 et 109 – 2 823 m² - 26 Les Ménains

iii) **Recensement de la population 2023**

Madame Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 et qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur titulaire et un suppléant ainsi qu'un agent recenseur et son suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré NOMME :

Florence LE CLOITRE, coordonnateur
 Sandrine FILS, coordonnateur suppléant
 Mathias EUDET, agent recenseur
 François CHOCARD, agent recenseur suppléant

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	7
------------	---	--------	---	-------------	---

iv) **Indemnité pour l'agent recenseur-Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023.**

La délibération sera prise ultérieurement

v) **Emprunt financier**

Le Conseil municipal de la commune de Courcy aux Loges,

- Après avoir pris connaissance des conditions générales du prêt de la banque Crédit Agricole
- Et suivant les besoins pour le budget de la commune, d'un prêt sur 10 ans pour financer les projets d'investissement, notamment l'acquisition d'une épaveuse

DECIDE

- Pour financer les projets d'investissement, la commune de Courcy aux Loges décide de contracter un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole pour un montant de 30.000 € au taux de 3,15 % à rembourser sur 10 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 65 €.
- Madame le Maire est autorisée à signer tous documents relatif à ce dossier.

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	7
------------	---	--------	---	-------------	---

VI) **Eclairage public dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques - Route de Chilleurs – Le Bourg**

La Maire de la Commune de Courcy-Aux-Loges (Loiret), expose que la SICAP a programmé les travaux d'enfouissement des lignes au premier semestre 2023.

Dans le cadre des travaux, les poteaux bétons disparaissent. Il nous faut choisir des candélabres.

Un devis a été demandé à plusieurs prestataires, le montant du projet s'élève à 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC pour l'installation de 20 candélabres.

Considérant la nécessité d'obtenir des subventions pour ce projet,

Le tableau de financement s'établi comme suit :

	Montant	
Département volet 3	6 000 €	35 %
SIERP	18 000 €	60 %
Autofinancement	6 000 €	20 %
Total	30 000 €	100 %

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de la société pour un montant de
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- Autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre d'appel à projet volet 3
- Autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du SIERP

Abstention	0	Contre	0	Acceptation	7
------------	---	--------	---	-------------	---

vii) **Affaires diverses**

- RAPPEL : il est obligatoire d'afficher les panneaux de permis de construire chez les particuliers et en mairie.
- RAPPEL : les quads et les 4x4 ne peuvent circuler que sur les chemins publics à vitesse limitée.
- Transfert eau et assainissement : plusieurs points sont à l'étude dont l'évolution tarifaire. La commune de Courcy aux Loges subira une légère augmentation sur une période de 10 ans, ceci afin de lisser le prix de l'eau entre les différentes communes membres de la Communauté de communes du Pithiverais.
- Bulletin municipal : les idées d'articles sont les bienvenues.
- Vente de l'épareuse : 2 offres ont été faites à 400 € et 500 € - Ces offres ont été refusées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00